



**L'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Meurthe-et-Moselle

## EMPLOYEUR



Retrouvez ici les informations qui vous sont dédiées si vous créez votre entreprise  
et allez employer des salariés

**Vous souhaitez un renseignement au sujet de la réglementation ou de l'un de vos salariés**

Composez le **3679** du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h00

(Service gratuit + prix d'un appel).

**Pour être accompagné sur un téléservice employeur :**

[referents.employeurs.cpam-meurtheetmoselle@assurance-maladie.fr](mailto:referents.employeurs.cpam-meurtheetmoselle@assurance-maladie.fr)

### Consultez le guide de l'offre de services aux employeurs :

Qu'il s'agisse de démarches liées aux salariés, de cotisations pour l'entreprise ou de prévention des accidents et maladies liés à son activité, l'Assurance Maladie et sa branche dédiée aux risques professionnels proposent une large palette d'offres de service



### Abonnez-vous à la newsletter de l'Assurance Maladie pour les entreprises

Actualité réglementaire, conseils en matière de prévention des risques professionnels, nouvelles offres de service, gestion des arrêts de travail et de vos cotisations, témoignages d'entreprises. Sa déclinaison en éditions régionales permet également de diffuser une information de proximité

